

Règlement d'accueil - Vacances scolaires -

Structure parascolaire

AVANT-PROPOS

L'arpeje propose un accueil durant cinq semaines des vacances scolaires. Cette offre est uniquement destinée aux enfants scolarisés déjà inscrits dans l'une des structures parascolaires et/ou en AMF.

Le planning des activités durant les vacances scolaires est communiqué via notre site internet et le lieu d'accueil sera défini en temps voulu.

INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet de l'Association. Une fois rempli, il doit être retourné au siège administratif par courrier postal ou par mail à l'adresse suivante : fabienne.vessaz@arpeje.ch.

Dès réception de l'inscription, un accusé de réception est envoyé par mail aux parents.

FREQUENTATION

Nous proposons trois modules d'horaires sur la journée :

Module A) de 7h00 à 14h00 avec repas inclus (départ de 13h30 à 14h00)

Module B) de 14h00 à 18h00 (arrivée de 14h00 à 14h15)

Module C) de 7h00 à 18h00 avec repas inclus

PRIORITE D'ACCES

Les places d'accueil sont attribuées en fonction des critères du point 3.1 du règlement d'accueil de jour des enfants.

MESURE AILA – Prise en charge d'enfants à besoins spécifique

La loi du 1^{er} septembre 2015 sur la pédagogie spécialisée ne prévoit pas de mesures auxiliaires d'accompagnement durant les vacances scolaires pour les enfants en âge d'être scolarisés.

Pour cette raison, nous invitons les familles dont les enfants bénéficient d'une mesure AILA à ouvrir le dialogue avec la direction pédagogique de leur structure habituelle quant au placement de leur enfant durant les vacances scolaires.

L'objectif étant de pouvoir évaluer et garantir une prise en charge de qualité aux bénéficiaires en tenant compte des spécificités de l'accueil durant les vacances.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET CONTRAT

La fréquentation est confirmée par courrier aux parents. Dès lors, l'enfant est considéré comme inscrit et est soumis aux règles du règlement d'accueil.

ANNULATION

En cas d'annulation avant la fin du délai d'inscription, un montant de CHF 50.- est facturé pour frais administratifs.

Passé le délai d'inscription, une participation de 50% de la fréquentation demandée est facturée aux parents.

TARIFICATION

Les conditions tarifaires des vacances scolaires s'appliquent selon les mêmes directives que le règlement de l'accueil de jour des enfants (point n°6 du règlement).

Les repas sont facturés indépendamment du barème tarifaire. En cas de maladie ou d'absence de l'enfant, le repas n'est pas facturé si le parent en informe la structure avant 8h00 le matin même.

L'encadrement, les frais d'activité et les transports éventuels sont inclus.

ARRIVEES – DEPARTS

Les arrivées se font entre 7h00 et 9h00 et les départs entre 17h00 et 18h00 à la structure.

Si vous souhaitez échanger avec l'équipe éducative, il est recommandé de venir 15 minutes avant la fermeture.

Pour les enfants fréquentant les vacances en demi-journée ;

- 1) Module A : de 7h00 à 14h00 – Départ entre 13h30 à 14h00
- 2) Module B : de 14h00 à 18h00 – Arrivée entre 14h00 et 14h15

DONNEES PERSONNELLES

La structure d'accueil a un accès aux données administratives complètes de l'enfant.

TRANSPORTS PUBLICS

Il est possible que, dans le cadre d'activités, les groupes utilisent les transports publics ou un transport organisé avec un chauffeur professionnel.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tous les aspects pratiques (absence maladie, objets personnels, etc.), le règlement d'accueil de jour des enfants règle tous les points qui ne seraient pas traités dans le présent règlement. Merci de vous y référer.

Toute information pratique et utile au programme proposé sera communiquée directement aux familles concernées en temps voulu.

Un sac à dos, une gourde et une casquette sont indispensables pour toute la journée passée à l'accueil durant les vacances scolaires.